



TAX-01 (09-10)

Demande de remboursement des compensations pour l'utilisation de l'eau et la cueillette des matières résiduelles

(une demande doit être complétée pour chaque année civile et être reçue au service de la trésorerie au plus tard le 28 février de chaque année)

Je, _____
(nom complet)

de _____
(adresse) (ville, province) (code postal)

Déclare sous serment que :

Je suis le (la) propriétaire d'une habitation unifamiliale isolée ou d'une habitation bénéficiant d'un droit acquis, comportant un logement accessoire tel que définit à l'article 7.10.8 du règlement 1000-2006-Z-01 et ses amendements située au _____
(adresse)

Ledit logement n'est pas utilisé comme logement (aucune personne n'y tient feu et lieu) depuis le (inscrire la date) _____ et ne sera pas utilisé à cette fin durant l'année en cours.

Aucune adresse de correspondance n'est actuellement associée à ce logement accessoire ni ne le sera au cours de l'année en cours.

Aucun numéro de téléphone n'est actuellement associé à ce logement accessoire ni ne le sera au cours de l'année en cours.

J'aviserai la Ville de Sainte-Adèle de tout changement dans l'usage du logement accessoire.

Signature du demandeur

Déclaration faite devant moi à _____, le _____ jour de _____
20 ____

Signature d'un avocat, d'un notaire, d'un juge de paix ou d'un commissaire à l'assermentation

Nom en lettres moulées de l'avocat, du notaire, du juge de paix ou du commissaire à l'assermentation

La Ville de Sainte-Adèle se réserve le droit de procéder à la visite du logement accessoire pour vérifier la déclaration du propriétaire.

Une fausse déclaration fait perdre tous les droits au remboursement pour l'année courante et les années à venir.